



Projet financé par
l'Union européenne



République
Tunisienne

PROJET LEMMA

PARTENARIAT POUR LA MOBILITÉ UE-TUNISIE



Ensemble pour la mobilité
معا من أجل تنقل الأشخاص

CONTEXTE

Avec une émigration remontant aux années 70, la Tunisie a une longue histoire d'émigration et son taux a connu une augmentation de 6,2% par an entre 2001 et 2009.

Depuis la révolution de 2011, le nombre de migrants à destination de l'Union européenne a doublé par rapport à la période 2005-2010, portant, en 2014, à 1,3 million de Tunisiens de résidents à l'étranger, soit 12 % de la population. Plus de 80 % d'entre eux vivant dans l'Union européenne (UE), la Tunisie s'impose comme partenaire incontournable de l'UE dans le domaine de la migration.

La Tunisie connaît une émigration de migrants réguliers ; en 2013, la plupart étaient originaires d'Algérie (24%), de France (24%), du Maroc (12%) et de l'Italie. En outre, ces dernières années, la Tunisie est également devenue un pays de transit et d'installation pour les migrants, accueillant, notamment depuis 2011, de nombreux Libyens, Syriens et Subsahariens.

Conscient du rôle joué par les migrations dans le développement économique et social, le pays a élaboré une stratégie nationale migratoire qui devrait apporter une réponse à la plupart des défis actuels.

En novembre 2012, l'UE et la Tunisie ont signé un plan d'action 2013-2017 afin d'ouvrir le dialogue sur les migrations et avec pour objectif de conclure un partenariat pour la mobilité. Ce Partenariat pour la mobilité (PPM) entre l'UE, dix de ses États membres (Belgique, Danemark, Allemagne, Espagne, France, Italie, Pologne, Portugal, Suède et Royaume-Uni) et la Tunisie a été signé le 3 mars 2014 afin de garantir une bonne gestion de la circulation des personnes. Parmi ces initiatives, le projet Lemma.



© André Lejarre/ Musée national de l'histoire et des cultures de l'immigration, CNHI, 1972

6,2%

En Tunisie, le taux d'émigration annuel a augmenté de 6,2% par an entre 2001 et 2009.

1,3 M

En 2014, 1,3 millions de Tunisiens résidaient à l'étranger, soit 12 % de la population. Plus de 80 % d'entre eux vivent dans l'Union européenne.



Le Partenariat pour la mobilité (PPM UE-Tunisie) entre l'UE, dix de ses États membres et la Tunisie est signé le 3 mars 2014.

Lemma

Ensemble pour la mobilité
معاً من أجل التنقل الآمن

Le projet Lemma (2016-2019) vise à soutenir la mise en œuvre du PPM UE-Tunisie en renforçant les capacités du Gouvernement tunisien à développer et mettre en œuvre sa politique nationale migratoire.

MISE EN ŒUVRE

D'une durée de 3 ans, le projet Lemma a pour objectif de soutenir la mise en œuvre du PPM UE-Tunisie en renforçant les capacités du Gouvernement tunisien à développer et mettre en œuvre sa politique nationale migratoire.

L'Union européenne mobilise un budget de 5 millions d'euros par le biais de l'instrument de financement de la coopération au développement (ICD) tandis que les États membres apportent leur contribution sous forme d'expertise publique.

Expertise France, l'agence publique française de coopération technique internationale, a été choisie par l'Union européenne afin d'assurer la coordination et la mise en œuvre du projet. Pôle Emploi (France) met à disposition l'Experte long terme de la Composante 1 (migration de travail), coordonnée par Expertise France. Le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères met à disposition l'expertise long terme de la Composante 2 (mobilisation de la diaspora), tandis que l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII) coordonne les activités de la Composante 3 (retour et réinsertion).

PARTENAIRES DU PROJET

Bénéficiaires et acteurs du projet en Tunisie :

Pour le **ministère des Affaires Sociales** :

- Secrétariat d'État chargé de la Migration et des Tunisiens à l'étranger (SEMTE).
- Direction générale de la coopération internationale en matière de migration (DGCIM).
- Observatoire national de la migration (ONM).
- Office des Tunisiens à l'étranger (OTE).

Pour le **ministère de la Formation professionnelle et de l'Emploi (MFPE)** :

- Bureau de l'émigration et de la main d'œuvre étrangère (BEMOE).
- Agence nationale de l'emploi et du travail indépendant (ANETI).

Pour le **ministère du Développement, de l'Investissement et de la Coopération internationale (MDICI)** : Agence tunisienne de coopération technique (ATCT).

Pour la **société civile tunisienne** :

- Réseau Euro-Méditerranéen des Droits de l'Homme (REMDH).
- Union Générale des travailleurs Tunisiens (UGTT).

En Europe, le projet Lemma associe 6 États membres - Belgique, France, Italie, Pologne, Portugal et Suède - représentés au sein du consortium par différents acteurs : agences de développement, fondations publiques, ministères concernés, opérateurs techniques.



5 M€

Le projet Lemma est financé par l'Union Européenne, pour un budget de 5 millions d'euros mobilisés par le biais de l'instrument de financement de la coopération au développement (ICD).



6 États membres -Belgique, France, Italie, Pologne, Portugal et Suède- apportent leur contribution sous forme d'expertise publique.



Expertise France, l'agence française d'expertise technique internationale, assure la coordination du projet Lemma et sa mise en œuvre, en partenariat avec l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII).



Partenaires bénéficiaires :

- Ministère des Affaires Sociales (MAS)
- Ministère de la Formation professionnelle et de l'Emploi (MFPE)
- Ministère du Développement, de l'Investissement et de la Coopération internationale (MDICI)
- Organisations de la société civile (OSC)

COMPOSANTES DU PROJET

Comité de pilotage du projet Lemma. © Lemma



COMPOSANTE 1

Migration de travail et mobilité professionnelle

Elle s'inscrit dans une approche de migration circulaire, qui envisage le lien migration/ travail comme un processus qui démarre en Tunisie par une formation adaptée au marché tunisien et valorisable à l'étranger.

Après une expérience de travail à l'international, les compétences tunisiennes seront renforcées et auront acquis une employabilité accrue sur les marchés européen et tunisien. Cela offre aux personnes concernées de réelles alternatives, y compris en matière de retour en Tunisie.

Les activités permettent de structurer l'offre de service à la mobilité internationale, de promouvoir la migration légale et d'encourager des initiatives ciblées en lien avec les Etats membres, pour trouver l'équilibre entre politiques migratoire, de travail et de formation tout en favorisant la gouvernance interministérielle de la migration de travail.

COMPOSANTE 2

Mobilisation des compétences des Tunisiens de l'étranger et intégration de la migration dans le développement local et régional

Considérant l'atout fondamental que représente la diaspora pour son développement économique, culturel et démocratique, l'État tunisien souhaite renforcer la mobilisation des Tunisiens résidant à l'étranger (TRE).

Les autorités locales, en Tunisie et dans l'UE, sont en particulier identifiées comme des acteurs de développement incontournables : le projet Lemma les invite à intégrer la migration comme élément clé du développement local, à la fois dans le cadre de la coopération décentralisée et des plans de développement régionaux.

Les activités proposées incluent un diagnostic de la mobilisation des Tunisiens de l'étranger, un appui direct aux acteurs qui accompagnent l'investissement des TRE et un appui institutionnel à la prise en compte du phénomène migratoire dans les processus de développement local et régional.

COMPOSANTE 3

Soutien à la réinsertion des personnes retournant au pays

En synergie avec les différents programmes de retour et de réinsertion existants, son action tend à améliorer les capacités de coordination des autorités tunisiennes concernées et à leur permettre de s'impliquer directement dans la réinsertion des migrants de retour.

Elle aborde également de manière prospective la situation des étrangers présents en Tunisie et susceptibles d'être intéressés par l'aide au retour, voire la réinsertion, prenant en considération l'état de la coopération des autorités tunisiennes avec les pays d'origine partenaires.

Les activités comprennent la consolidation des acteurs tunisiens de la réinsertion économique et sociale, l'appui au Gouvernement en vue de la définition et du développement d'une feuille de route du retour et de la réinsertion, le renforcement des capacités des structures publiques tunisiennes, un projet pilote de mutualisation des mécanismes de réinsertion qui associera l'ensemble des États membres participants, ainsi que des échanges d'expériences concernant l'accueil des migrants étrangers.

RÉSULTATS ATTENDUS

À travers ses trois composantes, le projet tend à :

- Renforcer la capacité des autorités tunisiennes à gérer la migration de travail et la mobilité professionnelle à travers une coopération accrue avec leurs partenaires européens.
- Améliorer la connaissance des principales communautés tunisiennes en Europe et mettre en place un programme ciblé de mobilisation des compétences de la diaspora afin de favoriser l'intégration de la migration dans le développement local et régional.
- Renforcer les capacités des autorités tunisiennes et des organisations de la société civile à apporter un soutien à la réinsertion des personnes revenant au pays.

Pour chacune de ses composantes, le projet Lemma fait appel à l'expertise publique européenne des États membres du consortium.

Cette approche novatrice permet de mutualiser les ressources et les expertises pour offrir une coopération entre pairs, c'est-à-dire entre administrations publiques européennes et tunisiennes. L'expertise privée peut aussi être sollicitée.



Patrice Bergamini, Ambassadeur de l'Union européenne en Tunisie, lors d'une visite d'accompagnement de projets soutenus par le Projet lemma. © OFII

Partenaires tunisiens

Ministère du Développement, de l'Investissement et de la Coopération internationale (MDICI)
Direction Générale de la Coopération Internationale en matière de Migration (DGCIM)

Observatoire National de la Migration (ONM)

Office des Tunisiens à l'étranger (OTE)

Bureau de l'émigration et de la main d'œuvre étrangère.
Ministère de la Formation professionnelle et de l'Emploi

Agence Nationale de l'Emploi et du Travail Indépendant (ANETI)

Agence Tunisienne de Coopération Technique (ATCT)

Organisations de la société civile :

Réseau Euro-Méditerranéen des Droits de l'Homme (REMDH)

Union Générale Tunisienne du Travail (UGTT)



République
Tunisienne



Partenaires européens

Union européenne

Belgique

Agence fédérale FEDASIL
Office des étrangers

France

Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères
Ministère de l'Intérieur

Italie

Ministère de l'Intérieur

Portugal

Ministère de l'Intérieur, Service des étrangers et des frontières

Pologne

Ministère de l'Intérieur, Office pour les étrangers,
Ministère du Travail et des Politiques sociales

Suède

Agence nationale pour l'emploi



CONTACTS

www.lemma.tn

Tunis

Nassima Clerin
Cheffe de projet Expertise France
nassima.clerin@expertisefrance.fr
Tél. : +216 24 63 28 51

Marlène Peyrutie
Experte long terme Pôle Emploi
Migration de travail et Mobilité professionnelle
marlene.peyrutie-ext@pole-emploi.fr
Tél. : +216 29 66 56 27

Sofiane Mehiaoui
Expert long terme Expertise France
Diaspora & Développement local
sofiane.mehiaoui@expertisefrance.fr
Tél. : +216 50 33 32 37

Hélène Hammouda
Experte long terme OFII
Retour et réinsertion
helene.hammouda@ofii.fr
Tél. : +216 58 44 07 58

Paris

Clémence Racimora
Chargée de projet Expertise France
Département Gouvernance et Droits Humains
clemence.racimora@expertisefrance.fr
Tél. : +33 (0)1 70 82 72 64



Ensemble pour la mobilité
معا من أجل تنقل الأشخاص